

Appréhender les points clés du contrat de transport routier national et international

Sans avoir besoin de connaissances juridiques, être en mesure de maîtriser les règles élémentaires qui encadrent les contrats de transport routier pour renforcer sa capacité de négociation et protéger ses intérêts ; quels sont les droits, obligations et responsabilités du transporteur et de son donneur d'ordre, comment s'articulent la convention CMR et les dispositions nationales, quelle est la portée des contrats type ?

OBJECTIF

Maîtriser les règles élémentaires qui encadrent les contrats de transport routier

INTERVENANT

Christian Rose
Directeur Environnement, Transport et
Logistique – Confédération des
Grossistes de France

PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur logistique, transport
- Directions commerciales et juridiques

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

DATE

**MARDI 16 AVRIL 2024
de 9h00 à 17h00**

Format mixte : présentiel / distanciel
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin
75002 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction :

- principes généraux du droit des contrats
- cohabitation des conventions internationales et des droits nationaux
- Contrat de commission de transport, contrat de transport et contrat de location de véhicule avec conducteur

- 1) La détermination de la loi applicable au contrat de transport et au contrat de commission de transport
- 2) La formation du contrat
- 3) Les obligations respectives des parties
- 4) Le chargement et le déchargement
- 5) Les prestations annexes
- 6) La responsabilité du transporteur et les risques particuliers
- 7) L'indemnisation pour perte et avaries à la marchandise
- 8) Les dommages autres qu'à la marchandise transportée
- 9) La faute inexcusable en droit français
- 10) Les réserves et les réclamations
- 11) La prescription des actions
- 12) Les délais de paiement (+ action directe en paiement)
- 13) Le dispositif « indexation carburant » (survol cf. formation dédiée)
- 14) La rupture des relations contractuelles (silence des conventions internationales, code du commerce, contrats type, jurisprudence)

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : **«Appréhender les points clés du contrat de transport routier national et international»** le **mardi 16 avril 2024** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur **une journée (9h00-17h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCİ DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Vous gérez vous-même votre budget de formation

Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.